

LE PRINCIPE DE "LA CONFUSION DES POUVOIRS" DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET SON INFLUENCE SUR LA CONSTITUTION TURQUE DE 1921

Asis. Dr. Niyazi ÖKTEM

A la fin de la Première Guerre Mondiale, la création d'un Etat moderne s'imposait comme une nécessité historique au peuple turc. Ainsi "La Révolution turque" éclata contre l'impérialisme au sein de l'Anatolie.

Le pionier de ce mouvement, Mustafa Kemal, était connu par ses idées démocratiques et libérales. Les principes de la Révolution française l'avaient toujours intéressé dès les premières années de sa carrière militaire: liberté, égalité, fraternité... D'ailleurs le programme du "Parti de L'Unon et Progrès", dont il était membre se basait sur ces principes. Les idées de Voltaire, de Montesquieu et surtout de Rousseau avaient influencé la conception du monde de Mustafa Kemal.

Grâce à la résolution ferme du peuple turc et par le soutien organisationnel de Müdafai Hukuk (Défense des Droits) Mustafa Kemal s'est engagé à instaurer un nouveau régime reposant sur la souveraineté nationale. La Grande Assemblée Nationale de Turquie (Türkiye Büyük Millet Meclisi) représentait la volonté nationale et fut l'auteur de la première Constitution de l'Etat national. Cette constitution très courte avait un but principal, c'est d'établir la solidarité sociale.

La Constitution de 1921, hostile à toute idée de séparation des pouvoirs admettait le principe de "la confusion des pouvoirs". Pourtant cette confusion n'était pas absolue comme dans les systèmes monarchiques ou dictatoriaux. La Grande Assemblée Nationale cu-

mulait la tolalié des pouvoirs, mais il y avait aussi la dualité des fonctions. On sait que Mustafa Kemal était plusieurs fois menacé par des votes de défiance. Autrement dit, ce régime conventionnel de 1921 ne ressemblait pas aux régimes dictatoriaux modernes où le parlement joue seulement un rôle d'approbation.

Pour maintenir la solidarité sociale et pour établir la souveraineté nationale, le régime du "gouvernement d'assemblée" était nécessaire dans des circonstances révolutionnaires.

Dans l'histoire des idées politiques le précurseur de l'idée de la souveraineté nationale est Jean-jacques Rousseau. L'idée principale du philosophe était d'établir cette institution, contre les régimes aristocratiques, pour garantir les droits de la classe bourgeoise et du peuple.

La Révolution française s'appropriä ce principe et le réalisa au plan textuel par la Déclaration des Droits de l'Homme.

Le 13 Aoüt 1923, dans l'un de ses discours inauguraux de l'Assemblée Nationale, Mustafa Kemal disait: "Messieurs, cette asssemblée est la réalisation en Turquie d'une idée universelle, celle de la souveraineté nationale".

Cette idee universelle vient surement de la Révolution française et par conséquent de Rousseau.

Selon une interprétation réaliste de Rousseau, on peut établir et maintenir la solidarité sociale que par le principe du "gouvernement d'assemblée". Car la souveraineté du peuple ou de la nation et la volonté unanime, inaliénable et indivisible nous amènent nécessairement au système du "gouvernement d'assemblée". Il est vrai que Rousseau défendait la démocratie directe et non pas le système représentatif. Mais dans des pays à grande population, la démocratie directe que Rousseau soutient, n'a pas la chance d'être appliquée. Mustafa Kemal était lui aussi partisan de la démocratie directe, mais il était bien obligé d'admettre le gouvernement d'assemblée en se rendant compte de cet inconvénient. Selon Mustafa Kemal, il n'existe qu'un seul type de démocratie, celui de la démocratie directe. La souveraineté et la volonté réelle du peuple ne peuvent surgir que par les institutions de ce régime. Les autres formes de la démocratie ne sont que des chiqués et des trucages.

Oui..., la volonté générale, selon Rousseau et Mustafa Kemal, ne se représente pas, mais il pourra y avoir des mandataires commis par le peuple. Ainsi les héritiers du Rousseau préconisent le gouvernement conventionnel.

Les parties du "Contrat Social" ne peuvent exprimer leur volonté que par l'intermédiaire d'une assemblée. La souveraineté ainsi exprimée, garantit les droits naturels de l'homme.

Selon Rousseau, l'homme vivait d'abord à l'état de nature, il y était un être robuste et sain, n'ayant que des besoins très simples, faciles à satisfaire. La liberté et l'égalité régnaient dans la communauté primitive, parce que chacun ne réclamait rien de plus que le nécessaire de l'heure présente. L'homme est né libre et pur. Dès sa naissance il possède des libertés et des droits qui sont inaliénables.

Voici les grands principes du Droit Naturel qui ont contribué au déchaînement des révolutions bourgeoises du XVIII^e siècle.

D'après l'auteur du "Contrat Social", l'état de nature et la liberté pure n'existent plus, parce que les sciences et les arts ont corrompu la pureté originelle. L'agriculture et l'invention de la métallurgie ont provoqué l'inégalité avec la propriété privée, les rivalités avec la richesse, les désordres avec les passions. L'exploitation commença; la civilisation corrompt les mœurs et la morale. L'état de nature se démolit et disparut.

Il est impossible de rétablir un nouvel état de nature. Mais la liberté naturelle et l'égalité peuvent être regagnées sous forme de libertés civiles. Chaque individu comme membre de la société doit mettre en commun sa personne et toute sa puissance sous la direction de la volonté générale. Les hommes entrent en société et souscrivent un contrat entre eux. Ainsi la condition est égale pour tous. Chacun s'engage envers autrui. En réalité chacun se donnant à tous ne se donne à personne. Chacun gagne donc l'équivalent de tout ce qu'il perd.

Avec "le contrat social" chacun reste aussi libre qu'auparavant. La corruption contraint les hommes à s'associer dans la société civile pour éviter leur propre destruction. "Le Contrat social" est établi, il ne reste qu'à le respecter.

Le contrat ne doit pas supprimer les avantages essentiels de l'état de nature; il faut reconcilier l'individu et le gouvernement au nom de la solidarité. C'est avec la vie sociale que recommencent, pour Rousseau, le droit et la moralité. Il ne peut y avoir droit et moralité que là où il y a des règles universelles; et réciproquement on a les règles universelles là où il y a la volonté générale. A l'instant où le contrat souscrit, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif. Ce corps moral et collectif est le souverain. L'homme social, le citoyen recherche et veut l'intérêt général. Au profit de l'amour du groupe chacun efface l'amour de soi.

C'est avec l'amour de la liberté et sous le guide de ces principes que la Révolution turque a réussi et fondé la Turquie moderne.

En 1922, au cours de la célébration de la 133^{ième} anniversaire de la Révolution Française à l'Ambassade de France à Ankara, Mustafa Kemal précisa lui-même, l'influence de cette révolution sur les mouvements d'indépendance et de liberté. Il disait:

"Messieurs..., mon cher ami Monsieur Mougín (le représentant du gouvernement français à Ankara)..., le 14 Juillet, la fête nationale du peuple français est en même temps l'étandard de toutes les nations qui ont dans leur coeur l'amour de la liberté et de l'indépendance" (...); il continuait: "Messieurs... il y a trois facteurs essentiels qui font éclater les révolutions: d'abord manque de liberté; ensuite exploitation économique et misère; et enfin incapacité des gouvernants. Ces facteurs s'imposaient en France à la veille de la Révolutions. Les mêmes facteurs étaient également valavles en début de notre Révolution. Le peuple turc se révolta pour défendre ses droits nationaux. Cette révolte était un devoir aussi bien qu'un droit" (...).

"La France, nous le savons bien, a enterré ses propres enfants pour la cause de l'indépendance et de la liberté des nations et des hommes. J'espère que le peuple français d'aujourd'hui approuve la guerre légitime et juste de notre nation"(...).

"Messieurs..., une seul personne peut bien conduire une nation à la révolution; mais c'est avec la solidarité de cette nation qu'on peut mettre en oeuvre les principes réels du mouvement. Cette solidarité n'est réalisable que grâce à l'assemblée nationale."

Mustafa Kemal, fit ensuite une comparaison entre le Jeu de Paume et le salon de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et dit: "Michelet décrivait le Jeu de Paume comme suit: un salon lugubre et enuyeux, mal capitonné, mal installé. Pourtant il représente bien le peuple français. Messieurs, de la même façon, notre Assemblée Nationale modeste, avec ses sièges en bois représente bien notre peuple".

Il est difficile d'établir la solidarité sociale en temps de crises nationales telles que la guerre et la révolution.

Dans le système de la confusion des pouvoirs, le régime du gouvernement d'assemblée est démocratique comparé à la dictature et à la monarchie où la volonté du chef se substitut à celle du peuple. Cela prouve que Atatürk n'aspirait pas devenir un dictateur absolu. D'ailleurs en 1924, on a commencé à élaborer une nouvelle constitution, vu le changement des circonstances socio-politiques. Cette constitution réalisait un système intermédiaire entre le régime parlementaire et le régime du gouvernement d'assemblée. Par conséquent La Constitution turque de 1921 était l'oeuvre des circonstances historique de l'époque et avait un caractère provisoire.

Les conditions d'aujourd'hui défavorisent, sans doute, toute sorte de système basé sur le principe de "confusion des pouvoirs. Car ce système amène les régimes politiques à un volontarisme juridique et à l'absolutisme, qui sont incompatibles avec le pluralisme démocratique et la démocratie sociale.

En effet, certaines pages du "Contrat Social" supprime l'idée du droit naturel. Selon Rousseau, "l'ordre sociale est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. Cependant ce droit ne vient pas de nature. Il est donc fondé sur des conventions". Dans les premiers chapitres du livre, il veut prouver la nécessité de la volonté pour la création de tout "l'ordre social". "L'ordre social sera créé par un accord de volonté".

Le rôle de la volonté est indéniable dans la création du droit. Mais les relations socio-économique et le concept de justice en sont les fondements réels. Autrement dit, le pouvoir législatif doit tenir compte de ces sources objectives du droit. La volonté n'a pas une puissance absolue. Une volonté absolue de la majorité, aveugle au

“bien commun” risque d’être antidémocratique et antihumaniste. Les régimes modernes démocratiques et pluralistes protègent les droits de tous les individus même ceux qui ne participent pas au “contrat social”. Les partis politiques, les groupes de pressions, l’opinion public garantissent la vie politique et sociale aussi bien que les droits naturels de l’homme. Aujourd’hui le respect du droit des minorités, la séparation des pouvoirs, l’Etat de Droit la suprématie du droit sont des principes et des institutions auxquels on ne peut pas renoncer. Ils figurent dans La Constitution de 1961 actuellement en vigueur.

Quant au volontarisme, il ouvre toutes les voies au totalitarisme et au fascisme.

La conciliation du Droit Naturel avec la volonté générale semble un peu contradictoire. Telle tentative de conciliation existe d’ailleurs au coeur de la Révolution française, car la “Déclaration des Droits de l’Homme” de 1789 affirme les droits individuels aussi bien que la volonté générale. Ainsi le Droit Naturel inné tel qu’il est conçu par les philosophes est à la fois rationaliste et volontariste.

Rousseau révèle sa personnalité contradictoire dans son oeuvre “Les Confessions”. Peut-être la contradiction au sein de conception du Droit Naturel vient-elle de sa personnalité. En effet, par certains de ses aspects, Rousseau apparaît comme le défenseur d’individu contre le pouvoir; par d’autres, il prend visage de précurseur des systèmes totalitaires.

Atatürk avait d’ailleurs constaté cette personnalité paradoxale. Le 1er Decembre 1921, lors d’un discours qu’il avait fait à l’occasion d’un projet de loi, il expliqua les grands trait de la Révolution française, tels que la souveraineté nationale. Ensuite il conseillait aux députés d’étudier Jean-Jacques Rousseau et disait: “Rousseau a une personnalité contradictoire, mais les idées qu’il soutient sont applicables dans notre pays”. En réalité, ce long discours, contenait plusieurs passages reflétant les idées de Rousseau. Mustafa Kemal précisa que l’histoire du monde est la lutte entre les opprimés et les oppresseurs. La même théorie est soutenue par Rousseau dans son oeuvre “Discours sur L’Origine de l’Inégalité”. Les droits naturels de l’homme sont, selon Mustafa Kemal, de véritables lois univer-

selles. Le président de L'Assemblée Nationale critiquait le régime parlementaire et défendait, comme Rousseau, la démocratie directe. D'après lui, "la démocratie réelle et la souveraineté du peuple exigent nécessairement le régime de la confusion des pouvoirs; en réalité il n'existe qu'un seul pouvoir étatique; le pouvoir exécutif. Mais les titulaires de ce pouvoir doivent être élus par les députés, c'est-à-dire par les mandataires du peuple".

Il faut juger les idées des grands penseurs selon les conditions historiques, économiques et sociales dans lesquelles on se trouve.

Pour la Turquie, la solidarité et le régime du gouvernement d'assemblée étaient nécessaires à l'époque. "Liberté, égalité et fraternité" sont des principes universels et éternels de toute l'humanité. Mais il ne faut ni rester dans l'abstraction, ni abuser de ces principes en s'en servant comme bouclier pour protéger les privilèges d'une classe sociale.
